

COMMUNIQUE DU CLEEE

MARCHE DE L'ELECTRICITE : LES DECLARATIONS D'HENRI PROGLIO INQUIETENT LES ENTREPRISES CONSOMMATRICES

Le CLEEE¹ s'inquiète du risque considérable que représenterait pour les usagers professionnels un retour au marché dérégulé de l'électricité à partir de 2011.

Les consommateurs industriels bénéficient jusqu'en 2010 d'un tarif réglementé, le Tartam, qui les a protégés efficacement depuis 3 ans des dérives de prix excessives et injustifiées.

Le Rapport issu de la réflexion menée depuis 2008 au sein de la Commission présidée par M. Paul Champsaur, ouvre des pistes fort intéressantes, et qui recueillent un large consensus, sur ce que pourrait être la future organisation de ce marché.

Directement inspiré de ce rapport, le projet de nouvelle organisation du marché électrique (« NOME »), constitue en effet un compromis réaliste entre les exigences européennes d'ouverture à la concurrence et celles de la protection des consommateurs, qui doivent absolument pouvoir continuer de bénéficier des coûts de production de l'électricité d'origine nucléaire.

Les consommateurs professionnels ne se prononceront définitivement sur le projet NOME qu'une fois les modalités de ce dernier clairement établies. Il semble néanmoins d'ores et déjà que ce projet constitue une indéniable avancée par rapport à une libéralisation complète du marché, qui, étant aux mains des seuls producteurs, verrait immanquablement se reproduire les dérives de prix tout à fait excessives qu'il a connues en 2005 et 2006.

C'est pourquoi le CLEEE s'inquiète vivement des récentes prises de position du président d'EDF sur le projet NOME, et du retard qui risque d'en résulter dans la mise en place de la nouvelle organisation du marché de l'électricité.

Si, au 1^{er} janvier 2011, la loi NOME n'est pas entrée en vigueur, la seule alternative envisageable pour les usagers professionnels sera la prolongation du Tarif transitoire d'aménagement de l'électricité (TaRTAM), avec les menaces qu'une telle prolongation ferait peser sur notre pays au regard de la procédure engagée contre lui par la Commission de Bruxelles.

¹ Comité de Liaison des Entreprises ayant exercé leur Eligibilité au marché libre de l'Electricité
Le **CLEEE** regroupe des entreprises grandes consommatrices d'électricité dans des domaines aussi divers que les Services Publics (SNCF, RATP, Aéroports de Paris), les télécommunications (France Télécom, TDF), la filière automobile (FIEV, pour le compte des équipementiers et constructeurs), les transports (Geodis), l'hôtellerie (Accor), l'agro-alimentaire (Yoplait, Grands Moulins de Strasbourg, Groupe Soufflet, ...), les matériaux de construction (Basaltes, Kerneos), la sidérurgie (Wheelabrator), la grande distribution (PERIFEM, pour : Auchan, Carrefour, Casino, Cora), l'électronique (ATMEL, SITELESC), l'événementiel (Palais des Festivals et des Congrès de Cannes)